



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NICOLET-YAMASKA

N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EULALIE

RÈGLEMENT NO. 345-11 SUR LA TARIFICATION DU CENTRE NOÉ-TOURIGNY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement 341-11 sur la tarification du Centre Noé-Tourigny;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a depuis signé le protocole d'entente intermunicipale relatif à la gestion des « Loisirs collectifs du comité des 5 »;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté par Monsieur Gilles Bédard lors de la séance du 4 avril 2011;

Il est proposé par monsieur Sylvio Valois et résolu unanimement par le Conseil que le règlement 345-11 soit adopté, lequel règlement décrète ce qui suit :

e) Loisirs collectifs du comité des 5. Le présent règlement inclut les dispositions prévues dans le protocole d'entente intermunicipale des « Loisirs collectifs du comité des 5 » à laquelle la municipalité a adhéré.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du lundi 2 mai 2011

André DeMers
Maire

Yvon Douville
Directeur général
Secrétaire-trésorier